9 avril 1818

SOCIETE' D'AGRICULTURE DE QUEBEC,

Etablie sous la Sanction de Son Excellence le Gouverneur en Chef.

REGLES DE LA SOCIETE'.

Résolutions de la Société d'Agriculture de Québec, telles qu'amendées par les Résolutions du 9e. Avril 1818.

Résolu, Que dans l'état actuel de l'Agriculture de cette Province, il est très expédient, qu'une Société pour l'encouragement et l'amélioration de cette science, dans ses différentes branches, afin d'étendre son influence dans le District de Québec, soit établie dans cette Cité.

Résolu, Que les personnes qui se sont trouvées aux Assemblées tenues à cet effet le 31e. Mars et 12e. Avril, ainsi que celles qui ont signifié leur intention de devenir Membres, par message, à ces Assemblées, soient considérées les fondateurs de cette Société.

Résolu, Que le titre ou appellation de cette Société soit "*La Société d'Agriculture de Québec*,"

Résolu, Que pour le meilleur gouvernement de la Société, un certain nombre d'Officiers soit appointé, consistant en un Président, deux Vice-Présidens, un Secrétaire, un Trésorier, et (lorsque cela deviendra nécessaire) un Bibliothécaire.

Résolu, Qu'il y aura un Comité de vingt et un Membres, y compris le Président, les deux Vice-Présidens, le Secrétaire et le Trésorier, dont cinq formeront un *Quorum*. Que la Société délégue toutes ses affaires et transactions à ce Comité, qui est enjoint de faire rapport de ses procédés à l'Assemblée générale de la Société.

Résolu, Que chaque année, lors de l'Assemblée générale du mois d'Avril, les officiers seront élus aux voix, pour toute la saison; bien entendu que les officiers de l'année précédente pourront être réélus:—On procédera le même jour à l'élection d'un nouveau Comité de la même manière: au moins dix membres du Comité précédent, y compris le Président, les deux Vice-Présidens et le Secrétaire seront du nombre ainsi réélu dans le nouveau Comité.

Résolu, Qu'il y aura deux Assemblées générales de la Société, au moins, dans le cours de l'année; l'une dans le mois d'Avril et l'autre dans le mois de Novembre: et que les Assemblées régu-

lières

lières du Comité se tiendront le premier et troisième Mardi de chaque mois. Le Comité néanmoins a le pouvoir de changer le tems de ses Assemblées dans des occasions urgentes et dans ce cas le Secrétaire donnera avis de ce changement aux membres du Comité qui étoient absens lorsque cette Assemblée a été appointée.

Résolu, Que le Comité a le pouvoir d'élire ou nommer des membres honoraires ou correspondans.

Résolu, Qu'il est permis de proposer pour admission des "*Associés de la Société*" par élection ; une majorité ordinaire étant suffisante pour admettre le Candidat. Les personnes ainsi recommandées doivent être, autant que possible, des fermiers et autres, qui probablement voudront adopter des améliorations dans cette science. Il leur sera accordé un Certificat orné d'emblêmes, afin qu'elles puissent le placer dans un endroit visible de leur maison. Il sera permis aux Associés et Membres honoraires d'être présens aux Assemblées générales de la Société, et ils pourront avoir l'usage de la Bibliothéque, mais ils ne seront point assujettis aux souscriptions annuelles, et ils ne pourront ni voter aux Assemblées ni être élus à aucun office.

Résolu, Qu'afin que les Membres soient aussi désintéressés que possible, et n'aient à cœur que le bien de la Province, aucun membre ou membres honoraire n'ait droit à aucun prix pécuniaire, et qu'une lettre de remercimens soit la seule récompense accordée pour des communications.

Résolu, Qu'un Fonds pour défrayer les dépenses accidentelles de la Société soit levé par une Souscription annuelle "*d'une Guinée*" pour chaque membre.

Résolu, Que les publications de la Société soient fournies aux membres *gratis*, et que les nouveaux membres auront droit à toutes les transactions publiées, en payant leur argent d'entrée.

Résolu, Que tout membre, qui, pendant deux années consécutives, aura négligé de payer la souscription (et après avoir été avertis de cette négligence par le Trésorier) sera considéré comme s'étant retiré de la Société, et ne sera plus dorénavant regardé comme membre.

WM. SHEPPARD, Secrétaire.

Québec, le 16 Mars, 1818.

LETTRE ADRESSEE AUX NOTABLES DU DISTRICT.

SOCIETE' D'AGRICULTURE DE QUEBEC.

QUEBEC, le 15 Décembre 1817.

Monsieur,

J'AI l'honneur de vous adresser cette Lettre de la part du Comité de la Société d'Agriculture de Québec.

L'Objet de cette Société étant d'améliorer l'Agriculture de ce Pays, le Comité a pensé qu'un des meilleurs moyens d'y réussir

ussir seroit d'inviter les Personnes d'influence et d'expérience qui se trouvent dans les Campagnes; à se former en petites Sociétés qui correspondroient avec celle de Québec; car quoique cette Société soit protégée par Son Excellence le Gouverneur en Chef, par les Chefs du Clergé et par les principaux Messieurs de la Ville et des environs, néanmoins le Comité est persuadé que l'utilité en seroit très-bornée, s'il ne pouvoit obtenir la coopération de Messieurs les Curés, Seigneurs, et des principaux Tenanciers et Cultivateurs. Ce sont eux, qui, Cultivateurs eux-mêmes, ou résidant parmi ceux qui cultivent, ont le plus d'occasions d'observer, et par conséquent peuvent mieux juger jusqu'à quel point les moyens d'amélioration des autres Pays peuvent être adaptés aux circonstances des Habitans, du sol et du climat de cette Province. Il peuvent en outre aisément faire des expériences, qui, lorsquelles auront du succès, ne pourront manquer d'être mises en pratique par la généralité des Cultivateurs qui en auront connoissance; car il n'y a rien de plus persuasif que l'exemple.

Cependant comme il seroit nécessaire que les améliorations et les découvertes que pourroient faire ces Associations fussent répandues autant que possible parmi les Habitans, il semble que la Société de Québec, comme étant plus centrale et ayant plus de moyens de communication avec toutes les parties du District, seroit la plus propre à leur donner, par le moyen de la Presse, une circulation générale.

Il y a maintenant peu de personnes qui ne soient convaincues que l'Agriculture de cette Province soit susceptible de s'améliorer. Il a été introduit, à la vérité, des sujets de culture bien utiles; nous pouvons mentionner en particulier les Patates, l'Orge et le Mil; mais il faut convenir que ce ne fut qu'un demi siècle après que les Patates furent généralement cultivées dans les Pays de l'Europe que nous commençames à les connoître dans celui-ci: depuis que nous en faisons usage, nous ne sommes plus exposés par le manque de récolte à des famines qui désoloient autrefois de tems en tems la Colonie: nous avons de plus retiré de cette culture l'avantage de connoître les effets de l'Engrais et de nettoyer la terre des mauvaises Herbes.

Cependant ces améliorations quelque importantes qu'elles soient, doivent-elles empêcher que nous ne cherchions à nous en procurer d'autres, et ne sont-elles pas au contraire un motif de plus pour nous y engager? Ne pourroit-il pas y avoir d'autres végétaux également propres à notre sol et à notre climat qui pourroient suppléer au manque fréquent de nourriture pour les animaux, obstacle qui nuit tant à leur nombre et à leur qualité, et qui fait que nos meilleures terres sont exclusivement mises en foin, et que notre provision d'engrais est beaucoup moindre qu'elle ne devroit être. Les Navets qui ont été depuis long-tems cultivés dans les autres Pays pour la nourriture des animaux durant l'Hyver et le Printems, et qui forment une

grande proportion du produit de chaque terre, ont dernièrement été introduits en cette Province et se répandent; ils sont encore plus favorables que les Patates pour la première introduction de l'engrais et pour faciliter le nettoiement de la terre. Le Mil a beaucoup amélioré la qualité de notre foin, il a aussi fait voir la valeur et les effets de l'engrais. Ne pourrions-nous pas, en semant de la graine d'herbe, améliorer nos pâturages comme nous avons amélioré notre foin? Ne pourrions-nous pas, après une abondante récolte de bon grain, net et sain, (dans un champ préparé l'année précédente par une récolte de Patates ou de Navets,) avoir un riche pâturage ou une moisson de foin de la meilleure espèce, qui détruiroit en même tems les mauvaises herbes qui ont le double inconvénient de ne pas nourrir les animaux et d'appauvrir la terre? Nous avons vu les effets du fumier des étables sur les Patates, sur le Grain, après ces Patates, et ensuite sur les Prairies; sommes nous assurés que cette espèce d'engrais est bien préparée et appliquée? Qu'il n'y a point d'autres substances qu'on puisse se procurer en plus grande quantité, et qui, soit seules ou mêlées avec le fumier d'étables, produiroient un bon effet? Nous avons vu pendant des semaines entières un seul homme avec deux bœufs labourer un vieux friche et faire autant d'ouvrage que deux hommes avec quatre animaux en auroient pu faire dans le même espace de tems; cela ne nous induit-il pas à voir si nos instrumens d'Agriculture ne pourroient pas être perfectionnés; si notre race d'animaux ne pourroit pas être améliorée, s'ils ne pourroient pas être mieux instruits et mieux attelés de manière à pouvoir nous rendre plus de services? Nos Cultivateurs ne manquent pas de génie, ils pourroient copier ou inventer des machines qui abrégeroient leurs travaux. Ne pourrions-nous pas en un mot, améliorer le nombre et la qualité de nos productions utiles d'Agriculture, économiser nos engrais et y ajouter; purger nos terres des mauvaises herbes, et n'en employer la fertilité qu'à ce qui peut nous être utile; augmenter le pouvoir du travail par des machines; perfectionner les instrumens, et améliorer la race des animaux; et par ce moyen doubler et tripler le produit du Pays, et cela en diminuant de beaucoup les travaux auxquels on est actuellement assujetti pour se procurer un produit médiocre? Vous verrez aussi sans doute, qu'avec un produit beaucoup augmenté, ce Pays pourroit mieux soutenir une compétition avec d'autres Pays, dans des marchés étrangers; les richesses, les produits de l'industrie des Manufactures de l'Europe nous viendroient en échange, donneroient un nouveau ressort à notre prospérité et à notre population, augmenteroient l'aisance et la respectabilité de chaque habitant du Pays.

Tels sont, Monsieur, quelques-uns des résultats que la Société d'Agriculture ose espérer de son établissement, si, comme elle n'en doute pas, les Messieurs de connoissance et d'influence qui demeurent en Campagne veulent bien coopérer avec elle à l'avan-

l'avancement d'un objet d'une aussi grande importance qu'est celui maintenant en contemplation.

Le Comité comptera particulièrement sur les avantages que lui procureront vos efforts pour parvenir au but désiré, et sera bien aise d'être informé aussitôt que possible des procédés des associations qui pourroient être établies dans votre voisinage, par la voie des Secrétaires qu'elles pourroient nommer, et auxquels le Comité de Québec adressera ensuite toutes Communications qu'il aura à faire.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

WM. SHEPPARD, Secrétaire.

SOCIETE DE STE. ANNE DE LA GRANDE ANSE.

Messire Painchaud, Curé de Ste. Anne de la Grande Anse a adressé au Secrétaire de la Société d'Agriculture de Québec, une Lettre en date du 12 Mars dernier, l'informant qu'une Société d'Agriculture s'étoit formée dans sa Paroisse. Les Membres qui composoient alors le Comité de ladite Société étoient.

Messire PAINCHAUD, Curé,
LAUGHLIN SMITH,
BENOIT ROY,
ZACHARIE OUELETTE,
JOSEPH DELAURIER, } Ecuyers.
et
Mr. ROBERT DUPONT.

SOCIETE DE STE. MARIE NOUVELLE BEAUCE.

STE. MARIE, le 19 Avril 1818.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluses les copies des procédés de la Société et du Comité d'Agriculture de la Paroisse Ste. Marie Nouvelle Beauce, pour être mises devant la Société d'Agriculture du District de Québec.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

J. A. PHILIPON, Secrétaire.

WM. SHEPPARD, Ecuyer,
Secrétaire de la Société d'Agriculture du District de Québec.

A une

A une Assemblée des Habitans de la Paroisse Ste. Marie Nouvelle Beauce, convoquée à l'effet d'y proposer de former une Société d'Agriculture dans ladite Paroisse;

Les personnes présentes ont Résolu de se former en Société sous le nom de la Société d'Agriculture de la Paroisse Ste. Marie Nouvelle Beauce.

Résolu, Qu'il y sera élu ce jour un Comité de ladite Société composé du Président et du Vice-Président, des Secrétaires et du Trésorier de la Société, et de quatorze autres membres de la Société, à l'effet de conduire les affaires de la Société, d'en former les règles, de correspondre avec la Société d'Agriculture du District de Québec, et de suggérer des moyens d'encourager et d'avancer les progrès de l'Agriculture dans cette Paroisse, et enfin de faire tout ce qui dépend de l'institution d'une semblable Société de faire. Lesquels officiers et lequel comité auront pouvoir de s'agréger des nouveaux membres et serviront jusqu'au 31 Décembre prochain, jour auquel, ainsi qu'à pareil jour dans les années subséquentes, il y aura une nouvelle Election, et lequel comité communiquera de tems à autres ses procedés à la Société et en recevra aussi de tems à autres des instructions.

Résolu, Que la Souscription annuelle de chaque membre de la Société sera de 5*s*. laquelle somme sera payée soit en argent, en grain, légumes ou en tout autre effet du produit de Sainte Marie.

Résolu, Que l'Hon. John Caldwell, Seigneur de St. Etienne, et l'Hon. Jean Olivier Perrault, Seigneur en partie de Ste. Marie, soient invités de devenir Souscripteurs de ladite Société, et soient agregés au comité.

Messire Antoine Villade a été élu Président, Mr. Jean Thomas Taschereau, et le Major Verreau, Senior, Vice-Présidents, Mr. J. A. Philipon, et le Rev. Mr. Thomas Young, Secrétaires, le Capit. François Bonneville, Trésorier, l'Hon. Thomas Pierre Joseph Taschereau, le Capit. Grégoire, Messrs Charles Reny, Etienne Pomerleau, J. B. L'Heureux, August. Routier, Jos. Barbeau, Jos. Bonneville, Pierre Chassé, And. Murphy, Stephen Carter, Jean Grégoire, Michel Verreau et Pierre Lacroix, Membres du Comité.

Résolu, Que la Société pourra recevoir pour Membres telles personnes résidentes ou propriétaires dans les Paroisses de la Nouvelle Beauce, et de St. Henry et Ste. Claire, qui désireroient devenir souscripteurs d'icelle.

J. A. PHILIPON, Secrétaire.

COMITE' ASSEMBLE'.

Messire Villade dans la Chaire.

Résolu, Que le Rev. Mr. Thomas Young, soit prié de donner un état des différens Sols de la Paroisse Ste. Marie Nouvelle

velle Beauce, de ses expositions, des différentes espèces d'engrais qui s'y trouvent, et aussi des différentes espèces d'engrais qui conviennent à chaque espèce de sol d'icelle Paroisse et des cultures convenables à son climat.

Ordonné, Que Copie de tous les procédés de la Société d'Agriculture de la Paroisse Ste. Marie et de son Comité, soit envoyée à la Société d'Agriculture du District de Québec.

Ordonné, Qu'il sera proposé une Souscription dans la Paroisse Ste. Marie Nouvelle Beauce, pour avoir une ferme expérimentale dans icelle Paroisse, laquelle ferme sera cultivée sous les directions du Rev. Mr. Young, d'après les méthodes, divisions, et les rotations les plus approuvées en Europe. Le Rev. Mr. Young et Messrs. Verreau et Pomerleau formeront un sous Comité à l'effet d'avoir la régie de ladite ferme. Les souscriptions à cette ferme seront soit en journée de travail, de labours, en matériaux, grains de semence, en patates ou légumes, ou argent, ou autres articles, et les profits en seront partagés entre tous les souscripteurs. Le sous Comité tiendra un livre circonstancié de dépenses et de recette de ladite ferme, dont il fera rapport de tems à autres au Comité.

J. A. PHILIPON, Secrétaire.

☞ Pour les PRIX offerts par la Société d'Agriculture de Québec, voyez les Supplémens à la Gazette de Québec.